



Le Saint-Siège

*DISCOURS DU PAPE PIE PP. XII,
AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE
S.E. M. SUKARNO**

13 juin 1956

Nous souhaitons cordialement la bienvenue à Votre Excellence, Monsieur le Président, et à vous, Messieurs, qui êtes venus avec lui et êtes si étroitement associés à lui dans le gouvernement de votre pays. Nous vous assurons de Nos vœux les plus fervents pour votre succès.

Personne certainement n'accède à un gouvernement sans se rendre tout de suite compte de l'immensité des charges qui lui incombent. Le gouvernement civil, on le sait et tous les peuples libres le reconnaissent, a pour raison d'être le bien de ceux qui sont gouvernés. Assurer tranquillité et ordre, sécurité et liberté, dans le respect de la justice et de la loi de Dieu ; mettre tous les citoyens en mesure de profiter des occasions offertes à leur progrès physique, intellectuel et moral – tels seront le souci et la responsabilité de l'homme d'État.

C'est, en vérité, une lourde responsabilité. Son poids sera allégé par la généreuse et loyale coopération de tous ceux qui se consacrent au bonheur, au progrès et à la prospérité de la nation. Et Nous avons confiance, Messieurs, que le gouvernement de la République indonésienne peut compter sur le million environ de catholiques qui s'empressent de lui apporter leur appui. Ce qu'ils ont déjà accompli dans les domaines de l'éducation, de la charité et des devoirs civiques a été reconnu et rend doublement confiant. Ils sont hautement résolus – car ils savent que c'est pour eux un devoir sacré – à contribuer, dans la mesure de leurs moyens, au renforcement de ces soutiens indispensables, que sont la religion et la morale, pour une prospérité politique authentique et durable.

En accomplissant sa mission divine, le souci de l'Église a été, toujours et partout, de choisir et de préparer un clergé ordinaire de la région, qui puisse, après une préparation soignée et une expérience appropriée, prendre en charge la vie spirituelle de son peuple. Il est évident que le

temps et la patience sont nécessaires pour cela. Jusqu'à ce que ce clergé soit suffisant, en nombre et en formation, les catholiques d'une région doivent recourir à l'aide d'autres nations. Mais c'est là une période de transition – une période qui est celle que traverse l'Église en Indonésie, bien qu'un net progrès soit accompli pour en sortir. Nous avons remarqué avec un vif sentiment de satisfaction l'empressement avec lequel la République d'Indonésie fit des démarches, il y a environ six ans, pour établir des relations diplomatiques avec le Saint-Siège et Nous considérons cela également comme un gage et une preuve de sa patience et de son empressement à assister l'Église dans ses efforts vers un but désiré des deux côtés à la fois.

Nous pouvons conclure en renouvelant les sentiments que Nous exprimions en recevant les lettres de créances de votre premier Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. Nous lui donnâmes l'assurance « que Nous Nous réjouissons toujours d'être témoin du progrès accompli par votre État, jeune mais conscient de sa haute destinée, dans un esprit de confiance, de sagesse et de modération, jusqu'à ce qu'il prenne place dans le conseil des nations » – un vœu heureusement réalisé depuis lors – lorsque ses efforts pour la prospérité et la grandeur nationales se trouveront effectivement en harmonie avec une action unanime consacrée au bien universel de toute l'humanité. Que Dieu le veuille.

* *L'Osservatore Romano* 22.6.1956 p.1.

Documents Pontificaux 1956, p.374-375.